

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REMINIAC
DU 09 SEPTEMBRE 2026**

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le 15/09/2026
ID : 056-215601915-20260909-D_2026_44-DE

L'an deux mil vingt-six, le neuf septembre à dix-neuf heures, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrice BELLEC, Maire.

*Présents : : Mr BELLEC Patrice, Maire,
M. GUÉHO GUILLEMOT Raphaël, 1er Adjoint, Mme LEMAIRE Patricia, 2^{ème} Adjoint,
Mmes COURTEL Sandra, FRADIN Joëlle, ROBERT Séverine, Conseillères municipales,
MM BENOIT Barthélémy, COQUARD Wladimir, Conseillers municipaux.*

*Absents excusés : M. BROUXEL Maurice ayant donné pouvoir à Mme FRADIN Joëlle
Mme GARNIER Louisa et M. ROSZAK Emmanuel*

Secrétaire : M. BENOIT Barthélémy

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de votes : 9

Date de convocation : 26/08/2026

Réf : 2026-44

Objet : Décision modificative budgétaire pour le budget de la commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide d'établir une décision modificative budgétaire principal de la commune comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

* Article 6751 (042) = 10 307.76 €

Recettes de fonctionnement :

* Article 7751 (77) = 10 307.76 €

Le Conseil Municipal charge également le Maire de signer tous documents afférents à ce dossier.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-contre.

Le Maire,
M. Patrice BELLEC

